



Club de Voile Senneville Yacht Club

BONNE SAISON 2022

Nous sommes tous très heureux de vous souhaiter une bonne saison au Club de Voile Senneville. Notre club est unique en son genre grâce à l'implication personnelle de chacun.

Le Club, c'est chez vous, prenez-en soin !

Voici une liste de rappels et de renseignements généraux pour mieux vous guider.

SVP en refaire la lecture annuellement. Merci !

ATTENTION: Étant donné la pandémie de COVID-19, les directives sanitaires du gouvernement auront précedence sur les directives normales du club.

HAVE A GREAT 2022 SEASON

We are very pleased to wish you a great upcoming season at the Senneville Yacht Club. The personal contribution of each member makes our club unique.

The Club is your place, take care of it!

Here is a list of some reminders and general information that can better guide you.

Please make sure to reread it annually. Thanks!

WARNING: Given the COVID-19 pandemic situation, government directives do take precedence over our normal club directives.

PORT ET BATEAUX

LES BATEAUX DOIVENT ÊTRE MATÉS deux semaines après la mise à l'eau et maintenus en bon ordre de marche sécuritaire toute la saison sans exception. Consultez le *Guide de sécurité nautique* pour les équipements requis (disponible sur la page <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>). Avisez le maître de port si vous ne pouvez pas mâter en 2 semaines.

LES RÉSEVOIRS DE FUEL OU D'ESSENCE PORTATIFS ne peuvent pas être laissés sur les quais, la jetée ou les berges. Il y a trop de danger qu'ils tombent à l'eau ou fuient.

LES ÉQUIPEMENTS DE VOTRE BATEAU (STOCKAGE) doivent être rangés proprement et sécuritairement sur votre bateau ou sur votre ber. Les supports au fond du terrain sont pour les canots. L'espace sous la terrasse de la capitainerie n'est pas un rangement pour les membres.

AU PORT on ne doit pas utiliser la voile comme force motrice à moins d'une urgence. On doit sortir, entrer et se déplacer dans le port à moteur.

PORT AND BOATS

BOATS MUST BE MASTED two weeks after the launch and must be maintained in good and safe working order during the entire season, without exception. Please consult the *Safe Boating Guide* for required equipment (available on the page <http://www.tc.gc.ca/eng/marinesafety/debs-obs-menu-1362.htm>). Please advise the Harbour Master if you can't step your mast up within two weeks.

PORTABLE FUEL OR GAS TANKS can't be left on the docks, the jetty or on the shores. There is too much danger of them falling in the water or leaking.

YOUR BOAT EQUIPMENT (STORAGE) must be stored in a clean and safe manner on your boat or on your boat cradle. The supports in the far end of the yard are for canoes. The space under the clubhouse deck is not storage for the members' equipment.

IN THE HARBOUR, the use of sail power is forbidden unless for emergency. One must enter, exit and move in the harbour under motor power.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

DANS LE CHENAL DU PORT, les embarcations qui entrent dans le port ont priorité absolue. SVP faire un arrêt dans le port avant de sortir dans le chenal pour éviter de croiser un bateau qui entre dans le chenal.

LES DÉRIVEURS doivent être sortis de l'eau tous les jours. Les quais à l'extérieur du port ne sont que pour usage quotidien.

AUTRES EMBARCATIONS SUR LE TERRAIN: Les membres seniors peuvent posséder d'autres embarcations et les ranger sur le terrain sous certaines conditions. Des frais peuvent s'appliquer. Il faut aussi tout bien identifier. Contactez le Maître de port et voir l'article 3.10 des Règles de régie interne approuvé en janvier 2021 pour tous les détails

LES BATEAUX DE SERVICE DU CLUB sont sous clefs mais demeurent à la disposition des membres qui doivent les utiliser en cas de dépannage seulement. Les clefs sont au tableau près de la radio de la capitainerie. C'est votre devoir de vider les bateaux après une pluie pour qu'ils soient disponibles en cas d'urgence. Pour utiliser les bateaux, vous devez cependant avoir eu le briefing de l'équipe du Maître de port ou d'un officier du club sur les consignes d'opération et de sécurité et avoir le matériel de sécurité requis à bord.

LA POTENCE est un outil pratique mais dangereux. Les instructions sont sur la potence et doivent être suivies à la lettre. Vous ne pouvez pas vous servir de la potence sans l'avoir fait au moins une fois avec un membre qui en connaît déjà le fonctionnement. Aussi, il ne faut pas tendre le cordage après usage, car la potence pourrait briser et le moteur est très fort. De plus, vous devez assurer qu'un nombre adéquat de personnes vous assistent lors du mâtage, démâtage ou pour hisser quelqu'un pour que l'opération soit sécuritaire.

LA POMPE DE VIDANGE (PUMPOUT) est gratuite pour les membres et visiteurs en réciprocité. Les instructions d'utilisation sont sur le treillis de la capitainerie près des boyaux. Signalez tout problème rapidement aux membres du CA.

L'USAGE DES BBQ, est prohibé à bord de voiliers dans le port.

LES DRISSES ET LES ÉCOUTES par bon vent sifflent et sonnent contre le mât des voiliers. À la demande générale, vous devez attacher les drisses au mât ou aux étais de façon à obtenir un port silencieux. **Respectons le sommeil de ceux qui couchent sur leur voilier.**

IN THE HARBOUR CHANNEL, the crafts that enter the harbour have absolute priority. Please make a stop in the harbor before exiting the harbour, to avoid crossing a craft entering in the channel.

DINGHYS must be taken out of the water every day. Docks outside the harbor are only for daily usage.

OTHER BOATS ON OUR GROUNDS: Senior members may have other boats and may store them on our grounds under certain conditions. Some fees may apply. They must also be well identified. See the Harbour Master and read Article 3.10 of the Club Rules and Regulations approved in January 2021 for all the details.

CLUB SERVICE BOATS are under key but can be used by members only for emergencies. The keys are near the clubhouse radio. It is your duty to empty the service boats after rain, so they remain available in case of emergency. However, to use these boats, you must have received a safety and operating instruction briefing from the Harbour Master team or from a Club officer, and have the required safety equipment on board.

THE MASTING CRANE is a useful but dangerous tool. Instructions are available on the crane itself and must be followed precisely. You can't use the crane without having used it at least once with a member that is already familiar with it. Also, after using the crane, one must not put tension in the cable, as it can break the crane, since the motor is quite powerful. As well, you must ensure that you have enough people to help you for a safe operation during step up, step down or hoisting a person.

PUMPOUT is free for members and visitors with a reciprocity agreement. Instructions are posted on the Clubhouse trellis near the pumpout hoses. Please advise the Executive Officers as soon as possible if any problem is detected.

BBQ USAGE is prohibited on sailboats in the harbour.

HALYARDS AND SHEETS will whistle and knock against the mast in windy situations. Under popular demand, you must tie these lines against the mast or stays in a way to obtain silence. **Let us respect those that wish to sleep aboard.**

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

LES BATEAUX EN CALE SÈCHE, pour votre sécurité, il est défendu d'y habiter.

LES TRAVAUX SUR VOTRE VOILIER, sont permis lorsqu'il est en cale sèche seulement, et ce, à condition d'employer des bâches si le travail effectué génère de la poussière, des éclaboussures ou tout autre contaminant. Ces mesures sont nécessaires pour protéger les bateaux voisins et le terrain des débris nocifs et des salissures. En tout temps, le nettoyage de l'emplacement demeure votre responsabilité. L'utilisation de matériaux à risque comme la peinture ou les solvants n'est pas toléré à l'intérieur du port. **Un déversement accidentel du produit dans l'eau pourrait être catastrophique pour tous les voiliers et l'environnement.**

LA PÊCHE ET LA BAIGNADE AU PORT sont prohibées, question de sécurité, à moins de travaux entérinés par le Conseil ou d'une situation d'urgence.

L'ACCÈS AUX QUAIS du port et aux rampes de mises à l'eau est réservé aux membres et aux visiteurs en réciprocité.

SI VOUS VOYEZ DES VISITEURS, leur demander poliment si on peut les aider. Les aviser poliment que c'est un club privé s'ils n'ont pas affaire au club ou ne sont pas accompagnés par un membre du club. Aviser le CA ou même la police si des situations difficiles se présentent. Vous ne devriez jamais vous mettre en situation de conflit avec des visiteurs. Les visiteurs en réciprocité ont droit à 1 nuitée gratuite. Ils doivent signer le registre près du téléphone à la capitainerie. Les frais pour des nuitées supplémentaires sont le \$1/pied par nuit. L'argent perçu doit être mis dans l'enveloppe prévue à cet effet près du téléphone et il faut aviser le trésorier.

LES MEMBRES SUR QUAIS RIVERAINS sont responsables d'ajuster les chaînes de leur quai tout au long de la saison. Portez une attention aux niveaux montants et descendants à toutes les semaines. Des gants sont dans les boîtes aux lettres sur les poteaux de lumière autour du port.

LES CIRCUITS ELECTRIQUES SUR LES QUAIS ne sont que de 15A et ne sont pas prévus pour supporter des chaufferettes permanentes.

BOATS IN DRY DOCK, for your safety, it is forbidden to live in them.

WORK ON SAILBOATS is allowed in dry dock only, and only if tarps are used when dust, splashing or contaminants are present. This is necessary to protect neighboring boats and the grounds from harmful debris and dirt. At all time, the cleanup of your space is your responsibility. Usage of materials that may be risky such as paints and solvents are not allowed in the harbour. **An accidental spill in the water could have grave consequence for all boats and the environment.**

FISHING AND SWIMMING IN THE HARBOUR is not allowed for safety reasons, unless it is done for work approved by the Board of directors or for an emergency.

ACCESS TO DOCKS and access ramps in the harbor is reserved only for members and visitors with reciprocity agreements.

IF YOU SEE VISITORS, please ask them politely if they need help. You may advise the politely that the Club is private if they do not have business here or are not accompanied by a Club member. Advise the Board of Directors or even the police if difficult situations arise. You should never put yourself in a conflict situation with visitors. Visitors with reciprocity agreements are entitled to 1 free night. They must sign the register near the telephone in the Clubhouse. Cost for additional nights is \$1/foot per night. The collected fees must be placed in the prescribed envelope also near the telephone, and the Treasurer should be advised.

MEMBERS ON SHORE DOCKS are responsible for the proper adjustments of their dock chains all season. Pay attention to the rising and falling water levels every week. Gloves are available in the various mailboxes on the harbor telephone poles.

ELECTRIC CIRCUITS ON DOCKS are only rated for 15A and are not meant to support permanent heaters.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

SEULES DES EXTENSIONS ÉLECTRIQUES DE BONNE QUALITÉ sont permises pour alimenter les bateaux. Elles doivent être en bon état et sécuritaires. Il faut toujours débrancher les extensions à partir de la prise sur le quai, pour éviter que le bout femelle de l'extension ne tombe à l'eau pendant que l'extension est sous tension.

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ DE LAISSER SON BATEAU CONNECTÉ SUR LE 120V pour de longues périodes pour 2 raisons :

- (1) L'action galvanique (aussi appelée électrolyse) peut s'établir aussitôt que vous connectez votre bateau, et pire, cela peut se produire sur votre bateau via la connexion d'un autre bateau ! L'effet est que les bateaux peuvent rouiller prématurément (axe d'hélice, quille et autres parties métalliques). Par exemple, il est possible dans un cas extrême de rouiller complètement un axe d'hélice en une seule saison. C'est aussi probablement la cause de bien des picotements de rouille sur les quilles. Les anodes sacrificielles peuvent aider, mais le mieux c'est d'être isolé des circuits du quai et du port en se déconnectant, ou en ayant un système d'isolation à bord.
- (2) D'autres membres peuvent avoir besoin des prises et il n'est pas plaisant ni poli de devoir déconnecter quelqu'un pour se brancher soi-même.

LES FUSIBLES (BREAKERS) 120V sont sur les poteaux de lumières près de votre quai. Aviser le CA si un problème persistant est détecté.

LES CORDAGES, BOYAUX ET EXTENSIONS doivent être bien enroulés pour ne pas tomber à l'eau et ne pas nuire à la sécurité de vos voisins.

MISE À L'EAU ET SORTIE DE L'EAU : Vos bateaux et équipements doivent être prêts avant ces journées. Les bateaux doivent être démâtés. Les équipements sur le pont doivent être solidement attachés. Les bers et remorques doivent être en bon état de marche et marqués du nom du bateau. Les remorques doivent être libres (pneus gonflés, blocs enlevés, grosseur de boule identifiée sur la remorque, vérins de levée fonctionnels). De longues amarres sont requises (une en avant, une en arrière du bateau) pour contrôler le bateau sous la grue. Des défenses sont nécessaires des deux côtés pour éviter les égratignures. Les travaux sur les bateaux sont défendus durant les journées de corvées.

ONLY GOOD QUALITY ELECTRIC EXTENSIONS are allowed to power boats. They must be in good condition and safe. Extensions must always be disconnected from the mains plug end on the dock, to avoid contact of live extensions with the water on the female end.

IT IS NOT RECOMMENDED TO LEAVE YOUR BOAT CONNECTED ON 120V for long periods of time for 2 main reasons:

- (1) Galvanic action (also known as electrolysis) can start as soon as your boat is connected, and worse, this can happen on your boat through the connection of a neighboring boat! The result is that boats can rust prematurely (propeller shafts, keel and other metallic parts). For example, it is possible in extreme cases to see a shaft completely rust in one season. It is also probably the cause for many rust spots seen on many keels. Sacrificial anodes can help, but the best is to remain isolated from the docks and harbor by disconnecting shore power, or by using an on-board isolation system.
- (2) Other members may need to use the power outlets, and it is not pleasant nor polite to disconnect a neighbor for your own usage.

SHORE POWER BREAKERS (120V) are in electric boxes on the harbor light poles near your dock. Advise the Board of Directors if a recurring problem is encountered.

LINES, HOSES AND EXTENSIONS must be well coiled so that they can't fall in the water nor be a safety hazard for your neighbors.

BOAT LAUNCH AND OUTHAUL: Your boats and equipment must be ready before these days. Boat masts must be stepped down. Equipment on deck must be lashed down securely. Cradles and trailers must be in good working order and marked with the boat name. Trailers must be free (tires inflated, blocks removed, hitch ball size identified on the trailer, lift cranks functional). Long lines must be attached (one in front, one in back of boat) to control the boat while on crane. Guards are required on each side of the boat to protect from scratches. Work on boats during the chore days is prohibited.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

CAPITAINEE ET GAZEBO

LA CAPITAINEE est réservée exclusivement aux membres du club, leurs invités et les occupants de voiliers en visite.

Vous avez à votre disposition : cuisinières, frigos, congélateur, micro-ondes, etc. Vous pouvez laisser de la nourriture identifiée à votre nom dans le frigo seulement durant la période où vous êtes présent au club. Le concierge peut faire le ménage le lundi et jeter ce qui n'est pas identifié. La vaisselle, coutellerie et chaudrons sont fournis et devront être lavés, essuyés et rangés après leurs utilisations. Il ne devrait jamais y avoir de vaisselle qui traîne dans les lavabos.

S.v.p., portez une attention particulière à ne pas engorger les frigos, congélateurs et l'espace de la capitainerie durant les samedis où il y a des activités du club.

La capitainerie peut être réservée pour des fins personnelles les lundis, mardis et jeudis seulement. Vous devez en faire la demande au CA un mois à l'avance. La capitainerie n'est pas disponible pour activités personnelles durant les journées de corvée.

LES BBQ DU CLUB sont à votre entière disposition. SVP gardez les propres, brossez les grilles après chaque usage et évitez les mets collants qui brûlent et qui restent sur les grilles. N'oubliez pas de fermer la valve des réservoirs quand vous avez terminés.

LA GLACE est vendue 3.00\$/sac. Déposez l'argent dans la boîte prévue à cet effet dans le congélateur.

LES NAPPES ET LINGES DE VAISSELLE SALES doivent être déposés dans le panier à lavage de la capitainerie. Notre concierge s'occupe du lavage.

LE TÉLÉPHONE est à votre disposition pour des appels locaux. Si vous devez faire un interurbain, utiliser votre carte d'appel, faites-le à frais virés ou plus facilement avec votre téléphone mobile.

CLUBHOUSE AND GAZEBO

THE CLUBHOUSE is reserved for the exclusive use of members, their guests and visiting sailboat occupants.

You can use: kitchen ranges, refrigerators, freezers, micro-wave ovens, etc. You may leave food in the refrigerators, only if properly identified with your name and during the time you are present at the club. The janitor can clean up on Mondays and may throw out food that is not identified. Dishes, cutlery, pots and pans are available and must be washed, dried and stored after use. NO dishes should ever remain in the sinks.

Please take care in not filling up the refrigerators, freezers and the Clubhouse space on Saturdays where there are Club activities.

The Clubhouse can be reserved for personal use on Mondays, Tuesdays and Thursdays only. You must request a reservation with the Board of Directors at least one month in advance. The Clubhouse is not available for personal use during chore days.

CLUB BBQs are available for you to use. Please keep them clean, brush the grills after each use and avoid cooking sticky foods that burn and remain on the grills. Don't forget to shut off propane valves at the tank when done.

ICE is sold for \$3.00 per bag. Leave money in the prescribed box in the freezer.

DIRTY TABLE CLOTHS AND DISH TOWELS must be placed in the cleaning bin in the kitchen. Our janitor will take care of cleaning them.

THE TELEPHONE is available for you use for local calls. Long distance calls should be made using a calling card, collect calls or easily with your cellular phone.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

L'INTERNET SANS FIL est mis à votre disposition pour vérifier la météo, vos courriels et autres usages utilitaires. Les codes sont sur le routeur sous la tablette du téléphone. En aucun cas n'est-il permis de visionner des films, télécharger ou jouer de la musique (streaming) ou utiliser des systèmes de vidéoconférence (FaceTime, Skype, Zoom et autres). Nous essayons d'améliorer la connexion, mais pour le moment, la bande passante de notre connexion n'est pas prévue à cet usage.

LA RADIO VHF DE LA CAPITAINERIE en saison doit être en fonction sur la voie 68 en cas d'appels de difficulté 24/24.

LES ENFANTS DE 12 ANS ET MOINS circulant sur la jetée, les rives et les quais doivent porter une veste de flottaison et être accompagné d'un adulte.

LES CHIENS et animaux de compagnie doivent être tenus en laisse ou gardés sur votre voilier (attention à la chaleur). Les animaux ne sont pas admis dans la capitainerie, sur la galerie, ni dans le gazebo. Le ramassage des besoins est obligatoire.

LES FEUX DE CAMP ne sont plus permis sur l'île de Montréal.

LES DÉCHETS doivent être placés dans les conteneurs prévus à cette fin. Prenez soin de rapporter à la maison les déchets dangereux pour en disposer selon les règlements de votre quartier. **Gardons notre club propre !**

LES BACS DE RECYCLAGE sont réservés aux matériaux résidentiels recyclables seulement.

WIFI is available to check the weather forecast, emails and other low bandwidth usage. The codes are on the router under the telephone shelf. It should never be used for watching movies, music streaming or using video conference systems (Facetime, Skype, Zoom or other). We are trying to improve our internet, but for the moment, the connection is not designed for that purpose.

THE CLUBHOUSE VHF STATION must remain on watch 24/24 on channel 68 in case of trouble calls.

KIDS 12 YEARS OLD AND YOUNGER that are on the jetty, shoreline and docks must wear a safety vest and be accompanied by an adult.

DOGS and pets must be on leash or left on your boat (watch out for heat). Animals are not allowed in the Clubhouse, deck nor in the gazebo. Picking up is mandatory.

CAMPFIRES are no longer allowed on the Montreal island.

GARBAGE must be placed in the designated containers. Dangerous garbage must be taken home and disposed of according to your town's bylaws. **Let's keep our Club clean!**

RECYCLING BINS are reserved strictly for recyclable residential materials.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

LES TOILETTES ET LE PUMPOUT sont fragiles au Club. Ils demandent votre coopération en tout temps. Notre système d'égout nécessite un broyeur pour déchiqueter les solides avant le pompage des eaux noires vers l'égout de la ville qui est sous la rue à plusieurs centaines de pieds. Tout cela est sous la responsabilité du Club. Afin d'éviter les très très désagréables bouchons, qui demandent des nettoyages en profondeurs pas plaisants et franchement écœurants, il est **impératif de suivre les consignes suivantes** :

- En aucun cas ne doit-on jeter autres choses que du papier de toilette dans les toilettes. Les serviettes féminines et les tampons, papiers bruns, essuie-tout, cure-dents, soies dentaires, condoms, Q-tips, allumettes, cigarettes, couches, etc. **sont TOUS DÉFENDUS!!** Oui nous avons des preuves que tous ces items se sont retrouvés dans nos toilettes dans le passé !
- Les mêmes consignes sont applicables au pumpout. En fait, on suggère même de ne pas mettre de papier de toilette dans vos propres toilettes de bateau pour éviter les bouchons.
- Il ne faut que de l'eau dans les éviers, et autres renvois d'eau.
- Aucun produit chimique (peinture, décapant, glycol antigel, etc).
- Si par malheur vous échappez du matériel d'interdit, il faut l'enlever absolument AVANT d'essayer de tirer la chaîne. Utilisez des gants, des pinces, peu importe mais de grâce ne tirez pas la chaîne ! Aussi n'essayez pas de tirer la chaîne plusieurs fois pour faire passer un bouchon, nous avons des expériences quasi annuelles qui prouvent que ça ne fonctionne pas.
- Si vous croyez qu'il y a du matériel interdit dans les tuyaux (drôles de bruits, écoulement ralenti, etc), avisez immédiatement les administrateurs du Club pour une action rapide afin d'éviter le refoulement des toilettes.

TOILETS AND THE PUMPOUT are fragile at the Club. They require your cooperation at all times. Our sewer system requires a macerator to break down solids before pumping black water to the city sewer, which is many hundred feet away under the street. All this is under the Club's responsibility. In order to ensure that no clogging occurs, since they require very tedious and frankly disgusting deep cleaning, **it is essential to follow the following directives:**

- No one shall flush anything but toilet paper in the toilets. Feminine napkins and tampons, brown paper, paper towels, tooth picks, dental floss, condoms, Q-tips, matches, cigarettes, diapers, etc. **are ALL FORBIDDEN!!** And yes, we have proof that all these items have been found before in our sewer system!
- The same directive applies to the pumpout. Furthermore, we even recommend that you do not use toilet paper in your own boat's holding tank to ensure no clogging.
- Only water is permitted in the sinks and other drains. Do not flush any chemicals (paint, thinner, glycol antifreeze, etc)
- If through bad luck you should drop forbidden material, it must be removed PRIOR to flushing. Use gloves, pliers, anything, but please do not flush forbidden material. Also, multiple flushes will not help to clear a clogged pipe. We have almost annual experiences that prove it doesn't work.
- If you suspect that forbidden material is in the pipes (funny noises, slow drainage, etc), please advise the Club administrators immediately so a quick fix can be made before the sewer backs up and floods the toilet.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

AUTRES INFORMATIONS

VOTRE PAIEMENT ANNUEL ET VOTRE PREUVE D'ASSURANCE doivent être fait et envoyés à la trésorerie avant le dernier jour de février. Une nouvelle copie de votre preuve d'assurance valide doit être renvoyée à chaque année.

VOTRE CARTE DE MEMBRE peut servir à vous identifier pour être accepté gratuitement dans les clubs avec lesquels nous avons des ententes de réciprocité. La liste est sur le babillard de la capitainerie.

LA REVUE « L'ESCALE » est automatiquement envoyée aux membres seniors. Les nouveaux membres sont régulièrement ajoutés à leur liste d'envoi.

SI VOUS PENSEZ VENDRE VOTRE BATEAU OU CHANGER VOTRE STATUT DE MEMBRE, consultez le conseil avant d'afficher des annonces, afin de bien comprendre les règles en vigueur. Par exemple :

- Savoir que les frais de quais ne sont pas transférables à un acheteur ;
- Comprendre vos responsabilités après la vente d'un bateau ;
- Comprendre les délais et les limites concernant le nouveau membre et concernant la possibilité d'avoir plus d'un bateau pour une période de temps.

Cela évitera des mauvaises surprises pour vous et votre acheteur.

LES VOILIERS À VENDRE sont affichés gratuitement sur notre site WEB et sur le babillard près de la potence. Aucune pancarte sur les bateaux n'est tolérée.

LES TORTUES FEMELLES sortent du lac en juin pour environ un mois. Elles adoptent notre club comme territoire pour pondre leurs œufs. Veuillez ne pas les prendre dans vos mains ni d'essayer de les remettre à l'eau. La plupart sont complètement inoffensives, mais pas toutes. Le mieux est de les laisser tranquille. Aussi, attention en voiture la nuit, car elles se promènent dans le stationnement.

LES ACTIVITÉS SOCIALES sont organisées bénévolement par nos membres. S'il vous plaît répondre promptement aux invitations lancées pour ces activités, afin de permettre aux organisateurs de faire les achats nécessaires à temps. **Une réponse positive ou négative est grandement appréciée.**

OTHER INFORMATION

YOUR ANNUAL PAIMENT AND YOUR PROOF OF INSURANCE must be done and mailed to the treasurer before the last day of February. A new copy of your proof of insurance must be sent each year.

YOUR MEMBERSHIP CARD can be used to identify yourself for reciprocity in other sailing clubs with which we have agreements. The list is on the billboard in the Clubhouse.

THE « L'ESCALE » MAGAZINE is automatically sent to senior members. New members are regularly added to their mailing list.

IF YOU ARE THINKING OF SELLING YOUR BOAT OR OF CHANGING YOUR MEMBER STATUS, check with the executive before posting any ads, in order to understand the rules that are in effect. For example:

- Knowing that docking fees are not transferable to a new member;
- Understanding your responsibilities after the sale of your boat;
- Understanding the delays and deadlines regarding the new member and the possible possession of more than 1 boat for a period of time.

This will save you and your buyer some bad surprises.

SAILBOATS FOR SALE can be advertised for free on our web site as well as on the billboard near the masting crane.

FEMALE TURTLES will come on ground in June for about one month. They adopt our club to nest and lay their eggs. Do not manipulated them, nor try to put them back in the water. Most are harmless, but not all. The best is to leave them be. Also, pay particular attention at night, as they walk around the parking lot.

SOCIAL ACTIVITIES are organized by volunteers. Please respond promptly to the invitations for these activities, in order to allow organizers to buy the necessary goods in time. **A positive or negative response is appreciated.**

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

LES ABSENCES PROLONGÉES AU PORT doivent être signalées au Maître de port. Stationnez alors votre véhicule loin des accès normalement fréquentés.

LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES doit se faire dans la zone en pierre concassée et non dans le gazon. On ne doit pas laisser de véhicules pour de longues périodes sans en aviser le maître de port.

LA GRILLE D'ENTRÉE doit être fermée en tout temps et verrouillée si pas sous tension électrique (à moins d'activité spéciale). Vous devez vous assurer qu'il reste des membres présents au club, sinon, fermer et barrer la grille par mesure de sécurité. En saison, s.v.p. utilisez le code pour ouvrir la barrière, qui se refermera automatiquement.

Si la barrière électrique fait défaut, il faut barrer au cadenas et opérer la barrière manuellement. Pour opérer manuellement, il faut **absolument désembrayer le moteur électrique** avec la manivelle qui est située sous la boîte du moteur électrique, près de l'arbre.

Pour réembrayer le moteur électrique, svp voir un administrateur du club pour la procédure de remise en marche.

LE PASSAGE SUR LE TERRAIN DU VOISIN AU 108 Chemin Senneville est interdit. Utiliser la petite porte installée du côté droit de la clôture derrière notre enseigne.

LA CLÉ DU CLUB peut être requise à tout moment pour débarrer la barrière, le cabanon du stationnement ou même la capitainerie. Ayez-la toujours avec vous. Le vice-commodore et le concierge peut vous en fournir une.

NOS BABILLARDS ET NOTRE SITE WEB sont mis à jour régulièrement afin d'y afficher les dernières nouvelles. Vous pouvez vous y fier pour planifier votre participation aux diverses courses et activités.

EXTENDED LEAVE FROM THE HARBOUR must be reported to the Harbour Master. Park your vehicle far from the regularly used areas.

PARKING OF CARS must be done in the gravel area and not on the grass. Cars should not be left in the parking for long periods of time without advising the harbor master.

THE FRONT GATE must be kept closed at all times and locked if not under power (unless there is a special activity). You must ensure that members are still present at the club, otherwise, close and lock the gate for security reasons. During the normal season, you can use the codes to open the gate which will close automatically.

If the electric gate is broken, you must lock the gate with the padlock and operate the gate manually. To operate manually, you **must absolutely disengage the electric motor** with the lever which is located under the motor control box, near the tree.

To re-engage the electric motor, please see a club administrator for the procedure to re-engage the electric motor.

PASSING ON THE NEIGHBOUR'S LOT AT 108 Chemin Senneville is forbidden. Use the small door installed on the right side of the fence behind our club sign.

THE CLUB KEY might be required at any moment to open the gate, the parking lot shed or the Clubhouse. Always carry it with you. The Vice-Commodore and the Janitor can provide you a key.

OUR BILLBOARDS AND WEB SITE are regularly updated with the latest news. You may rely on them to plan your participation to regattas and activities.

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9



Club de Voile Senneville Yacht Club

LE CLUB A UNE PAGE DE GROUPE SUR FACEBOOK qui est aussi un bon moyen de suivre les nouvelles. Cependant, notez que ceci n'est pas le mécanisme officiel de communication. SVP consulter votre courriel régulièrement. Aussi, si vous affichez des messages ou des images sur la page Facebook du club ou tout autre média social, assurez-vous d'avoir les permissions requises des membres photographiés ou nommés avant de procéder. Un brin de retenue peut nous sauver des ennuis.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, demandez à un membre du Conseil !

SI VOUS NOTEZ DES PROBLÈMES OU VOYEZ DES BRIS, ou des anomalies, s.v.p. les signaler le plus rapidement possible au CA.

Merci !

THE CLUB HAS A FACEBOOK GROUP which is also a good place to follow club news. However, please note that this is not the official channel for announcements. Please consult your email regularly. Also, if you post messages or pictures on the Facebook page or any other social media, please ensure you have the required permissions from photographed or named members before you post. An ounce of prudence can save us a lot of trouble.

IF YOU HAVE QUESTIONS, ask a member of the Executive!

IF YOU SEE PROBLEMS OR BROKEN MATERIAL, or anomalies, please advise the Board of Directors as soon as possible.

Thank you!

Voici quelques numéros de téléphone utiles dans la région :

CLSC Lac St-Louis	514 697-4110	Garde Côtière via cellulaire	*16	Entrepôt Marine Inc Vaudreuil	450-218-3616
CSSS Vaudreuil-Dorion	450-455-6171	Garde Côtière Canadienne, recherche et sauvetage	1 800 463-4393	St-Hubert BBQ	514 385-5555
Clinique réseau Statcare Pte-Claire	514 694-9282	Taxis CO-OP de l'Ouest	514 636-6666	Pizzeria Adesso Ste-Anne	514 457-4457
Centre Antipoison	800 463-5060	Boathouse Dorval	514-631-8503	Capitainerie	514 457-8645
Police, Ambulance, Feu	911	Marine Ste-Anne	514 457-3456	Transport en commun	514 288-6287

Here are some useful telephone numbers in the region:

Club de Voile Senneville Yacht Club

514-457-VOIL (8645) www.cvsyc.com

Adresse postale
CP 10001, CSP Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, QC H9X 0A6

Adresse municipale (pas pour le courrier)
104, Chemin Senneville
Senneville, QC H9X 1B9